

**AFFAIRE N° 33 - Location d'un immeuble sis rue de la République, appartenant à Mme René PAYET, en vue d'y transférer l'école des Filles de la Rivière Saint-Denis, en attendant la construction d'un nouveau bâtiment.**

Le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Madame PAYET avait proposé de louer son immeuble et une portion de cour de 800 m<sup>2</sup> pour le prix de 70.000.frs.CFA. par mois.

Le Service des Domaines a estimé à 62.000.frs. la valeur locative dudit immeuble qui comprend un étage et un rez-de-chaussée, superficie habitable totale : 192 m<sup>2</sup> environ.

Mise au courant de cette évaluation, Mme PAYET a fait une contre proposition ; elle offre de transiger pour 68.000.frs.par mois.

Je mets la question aux voix ./.

Le Maire se déclare opposé à la location de cet immeuble à ce prix qui lui paraît très élevé, la Commune ne pouvant prendre à sa charge actuellement de tels frais de location.

A l'unanimité le dossier est renvoyé à l'étude de la COMMISSION DU BUDGET qui sera invitée à se rendre sur les lieux afin d'évaluer le prix du loyer qui pourrait être proposé à Mme René PAYET.

X

X X